



S. Mixte études et aménagement du Pays Ribéracois (Siren : 252400908)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ribérac
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/02/1978
Date d'effet	17/02/1978

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. René CORSINO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9,ter rue du Couleau
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24600 RIBERAC
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 385
Densité moyenne	33,17

Périmètres

Nombre total de membres : 31

- Dont 28 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Allemans (212400071)	596
24	Bertric-Burée (212400386)	434
24	Bourg-des-Maisons (212400576)	64
24	Bourg-du-Bost (212400584)	243
24	Bouteilles-Saint-Sébastien (212400626)	197
24	Cercles (212400931)	198
24	Champagne-et-Fontaine (212400972)	407
24	Chassaignes (212401145)	81
24	Cherval (212401194)	290
24	Comberanche-et-Epeluche (212401285)	182
24	Coutures (212401418)	192
24	Gout-Rossignol (212401996)	407
24	La Chapelle-Grésignac (212401095)	122
24	La Chapelle-Montabourlet (212401103)	70
24	La Tour-Blanche (212405542)	452
24	Lusignac (212402473)	190
24	Nanteuil-Auriac-de-Bourzac (212403034)	260
24	Petit-Bersac (212403232)	173
24	Ribérac (212403521)	4 341
24	Saint-Martial-Viveyrol (212404529)	206
24	Saint-Martin-de-Ribérac (212404552)	709
24	Saint-Méard-de-Drôme (212404602)	482
24	Saint-Paul-Lizonne (212404826)	325
24	Siorac-de-Ribérac (212405377)	256
24	Vanxains (212405641)	854
24	Vendoire (212405690)	152
24	Verteillac (212405732)	656
24	Villetoureix (212405864)	896

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CC des Hauts de Dronne (242400596)	CC
24	CC du Pays de Saint Aulaye (242400935)	CC
24	CC du Val de Dronne (242401206)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Autres actions environnementales

Le syndicat a pour objet : a) les études et la réalisation des opérations retenues dans le cadre du Contrat de plan Etat / Région, ou tout autre dispositif permettant la mise en oeuvre de ses investissements propres en rapport avec les domaines de compétence du Syndicat. et en particulier celles contenues dans le contrat de Pays régional des cantons de Montagnier, Ribérac et Verteillac ; b) la gestion des services créés à savoir : 1°) Création d'une structure interne permettant tous travaux en régie liés à la mise en valeur et à l'entretien de l'espace rural y compris les travaux lourds dit d'investissement, confiés de par leur importance à des entreprises privées ou publiques pour : 2°) L'entretien et l'investissement relatif à la réhabilitation du lit, et des berges de la Dronne et ses affluents, selon une charte d'entretien annexée aux présents statuts, exceptés les travaux dit d'investissement réalisés sur les cours d'eau dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagements hydrauliques du bassin de la Lizonne, et ne figurant pas sur l'arrêté préfectoral du 11/05/1995 fixant la liste des cours d'eau frapper de servitude au profit du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagements. 3°) Tous travaux d'entretien ou d'investissement sur des ouvrages situés, sur les cours d'eau gérés par la Syndicat, ceci après Convention avec les propriétaires et selon la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne la police de l'eau.

Par substitution

Aménagement de l'espace

- Etudes et programmation

Etudes et réalisation des opérations retenues dans le cadre du Contrat de plan Etat/Région, ou tout autre dispositif permettant la mise en oeuvre de ses investissements propres en rapport avec les domaines de compétences du syndicat. il pourra intervenir pour le compte des collectivités membres par le biais du dispositif institué par la loi MOP.

Par substitution

Autres

- Autres

Le syndicat pourra intervenir pour le compte de collectivités membres par le biais du dispositif de la loi dite MOP Une maîtrise d'ouvrage déléguée pourra être confiée au syndicat pour les travaux ou opérations présentant un intérêt syndical. une convention de mandat interviendra entre la collectivité adhérente et le syndicat mixte.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)